

Informations sur la mise en application de l'assistance pour défaut de pension alimentaire **Nonassistance Support Enforcement Information** (Chapitres 26.18, 26.23, 34.05, 74.20 et RCW 74.20A)

Conserver ce formulaire : il contient des informations importantes pour votre dossier de pension alimentaire.

Parties à votre ordonnance de pension alimentaire

Les deux parties à votre ordonnance de pension alimentaire sont le parent qui n'a pas le droit de garde et le parent qui a obtenu le droit de garde ou parent gardien. Le parent qui n'a pas le droit de garde est la personne qui doit payer une pension alimentaire. Le parent qui a le droit de garde ou la personne physique qui a le droit de garde est normalement la personne avec qui les enfants vivent. Il incombe aux deux parents, celui qui a le droit de garde ou celui qui n'a pas le droit de garde, de fournir une assurance maladie et/ou de payer pour l'assistance médicale des enfants.

- L'assistance médicale inclut une part proportionnelle des dépenses médicales non assurées et une partie des primes d'assurance médicale (paiement en espèces) si votre ordonnance le requiert lorsqu'une assurance médicale n'est pas fournie.

Division des pensions alimentaires

La division des pensions alimentaires (DCS) possède des bureaux dans tout l'Etat. La DCS gère et veille à poursuivre l'exécution des dossiers de pensions alimentaires. Pour que la DCS soit chargée de mettre en application votre ordonnance de pension alimentaire, une des parties doit en faire la demande par écrit auprès des services.

Si votre ordonnance de pension alimentaire requiert que les paiements soient effectués via le Washington State Support Registry (voir la section suivante) mais que la DCS ne reçoit pas de demande de services, la DCS ouvrira seulement pour vous un fichier de Paiement des services (Payment Services Only - PSO). La DCS offre uniquement des services de traitement des paiements et de tenue de comptabilité pour les cas PSO.

Registre des pensions alimentaires de l'État de Washington

Le registre des pensions alimentaires de l'État de Washington (Washington State Support Registry - WSSR) fait partie de la DCS qui tient la comptabilité et qui distribue les paiements de pension alimentaire. DCS saisira votre ordonnance de pension alimentaire dans le WSSR quand l'une des situations suivantes surviendra.

1. Une des parties à votre ordonnance de pension alimentaire a demandé les services de mise en application de la pension alimentaire à la DCS.
2. Votre ordonnance de pension alimentaire requiert que le parent qui n'a pas la garde paie la pension alimentaire via le WSSR.

Ce que vous devez faire

Une fois que vous demandez à la DCS des services de mise en application de pension alimentaire, vous devez :

1. Envoyer à la DCS tous les paiements que vous recevez directement du parent non gardien. La DCS doit consigner tous les paiements pour traiter votre dossier. Si vous avez reçu des paiements de pension alimentaire avant d'avoir fait une demande de service auprès de la DCS, vous devez donner à la DCS une déclaration énumérant tous les paiements reçus. Quand vous envoyez les paiements que vous avez reçus directement du parent non gardien à la DCS, la DCS vire le montant sur votre carte bancaire DCS ou effectue un virement automatique sur votre compte bancaire.
2. Notifier la DCS de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone. La DCS a besoin de ces informations pour vous envoyer les paiements ou pour vous contacter à propos de votre affaire. La DCS peut vous signifier des avis par courrier recommandé.
3. Notifier la DCS immédiatement si vous vivez à nouveau avec le parent non gardien ou si les enfants partent vivre ailleurs. Vous devez fournir à la DCS toutes les informations complémentaires demandées.
4. Aviser la DCS si vous engagez les services d'un avocat ou d'une agence privée pour recouvrer votre pension alimentaire. Vous devez donner à la DCS le nom et l'adresse de l'avocat ou de l'agence privée. Vous devez dire à la DCS sur quoi l'avocat ou l'agence privée vont travailler.
 - a. La DCS peut ne pas être en position de recouvrer votre pension alimentaire tant qu'un avocat ou qu'une agence privée tente de la recouvrer.
 - b. Si vous avez engagé un avocat afin de modifier votre ordonnance de pension alimentaire, vous et votre avocat devez signifier le parent n'ayant pas la garde et la DCS.
5. Remettre à la DCS ou aider la DCS à obtenir les copies de toutes les ordonnances de pension alimentaire qui ont été établies pour votre dossier.

Exigences pour bénéficier des Services de mise en application de l'assistance pour défaut de pension alimentaire.

Si vous n'avez pas la garde légale des enfants pour lesquels vous faites une demande de services de mise en application de la pension alimentaire, vous devez faire une déclaration en quoi vous ne tenez pas les enfants à distance de leur gardien légal.

La DCS perçoit 35 USD pour chaque exercice fiscal fédéral pendant lequel la DCS vous envoie 550 USD d'aide si vous **n'avez jamais reçu** une aide temporaire aux familles nécessiteuses (Temporary Assistance to Needy Families - TANF), une aide TANF tribale ou une Aide aux familles avec enfants à charge (Aid to Families with Dependent Children - AFDC). L'exercice fiscal commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année. La DCS prélève 35 USD sur le recouvrement de la pension alimentaire après que la DCS vous ait envoyé vos premiers 550 USD. Si vous avez plusieurs cas car vos enfants ont des pères différents, vous pouvez être assujetti(e) au paiement de plus d'une commission annuelle. Si vous recevez une aide TANF, TANF tribale ou AFDC d'un autre état, vous devez en fournir la preuve à la DCS, avec une déclaration sous serment d'une agence d'assistance publique de l'autre état ou une copie certifiée conforme de votre dossier d'assistance. La DCS facturera les frais tant qu'elle n'aura pas reçu de justificatif. Si le paiement du frais de 35 USD engendre des difficultés pour votre famille, il est possible de demander une exception à la DCS en introduisant une requête de procédure de Conference Board.

Services de mise en application de la pension alimentaire

Si votre ordonnance de pension alimentaire définit le montant de la pension alimentaire, la DCS s'efforcera de recouvrer ce montant. La DCS ne calcule généralement pas et ne recouvre pas les intérêts courus à l'égard de votre ordonnance de pension alimentaire. Dans certains cas, la DCS doit signifier les deux parties à l'ordonnance de pension alimentaire avant d'engager une action en recouvrement.

Si vous n'avez pas d'ordonnance de pension alimentaire ou si votre ordonnance de pension alimentaire ne traite pas de la pension alimentaire des enfants et de l'assistance médicale, la DCS signifiera une décision aux deux parties à l'ordonnance de pension alimentaire.

1. Dans cette décision, la DCS définira les montants de la pension alimentaire et de l'assistance médicale au titre des enfants en fonction des besoins. La DCS définit le montant de la pension alimentaire à partir des revenus combinés des deux parties et du nombre d'enfants concernés.
2. Votre ordonnance doit requérir que chaque parent devant verser une pension alimentaire doive fournir une assurance médicale lorsque cette assurance est disponible par le biais de son employeur ou de son syndicat, pour un montant ne dépassant pas 25 pour cent du montant de base de la pension alimentaire.
3. L'ordonnance peut inclure le versement d'une assistance médicale entrant dans le paiement d'une prime versée par vous-même ou par l'État si le parent devant verser une pension alimentaire ne peut pas fournir d'assurance médicale.

Si votre ordonnance de pension alimentaire ne définit pas un montant fixe de pension alimentaire, mais indique une formule pour en déterminer le montant, la DCS signifiera une **décision de pension alimentaire due** aux deux parties à votre ordonnance de pension alimentaire.

1. Dans la décision, la DCS définit le montant fixe de la pension alimentaire. Chacune des parties à votre ordonnance de pension alimentaire peut demander une audience en contestation du montant défini par la DCS.
2. La DCS peut tenter de parvenir à un accord en ce qui concerne le montant de la pension alimentaire avec les deux parties à l'ordonnance de pension alimentaire.

Une fois que le montant est défini et si la DCS connaît le nom de l'employeur du parent qui n'a pas le droit de garde, la DCS émettra une décision de **Retenue du revenu pour pension alimentaire** à l'employeur. Cette demande requiert de l'employeur de retenir le montant de la pension alimentaire du salaire du parent qui n'a pas le droit de garde. Si la DCS ne connaît pas l'employeur du parent qui n'a pas le droit de garde, la DCS essaiera de trouver la source de revenu du parent et de recouvrer votre pension alimentaire.

Si votre ordonnance de pension alimentaire contient des dispositions régissant l'assistance médicale des enfants, la DCS poursuivra l'exécution de ces obligations. Les actions que la DCS prend dépendent des provisions de votre ordonnance.

1. Si vous avez une ordonnance qui requiert que le parent qui n'a pas le droit de garde fournisse une assurance maladie, paie une partie proportionnelle des dépenses médicales non assurées, des quotes-parts et des franchises, ou qu'il verse un montant supplémentaire en dollars lorsque le parent qui n'a pas le droit de garde ne dispose pas d'une assurance maladie, la DCS poursuivra l'exécution de l'obligation d'assistance médicale.
2. Si vous avez une ordonnance de pension alimentaire qui ne requiert pas du parent qui n'a pas le droit de garde de fournir une assurance maladie pour vos enfants, la DCS peut déposer une requête pour tenter de modifier votre ordonnance.
3. Si vous avez une ordonnance de pension alimentaire qui requiert du parent qui a la garde de fournir une assurance maladie, de payer une part proportionnelle des dépenses de santé, des quotes-parts et franchises, la DCS poursuivra l'exécution des obligations si le parent qui n'a pas le droit de garde fait une demande de services de mise en application de la pension alimentaire au titre des enfants.

Si vous possédez une assurance maladie pour les enfants, vous devez fournir la preuve de couverture à la DCS. Vous devez remplir et retourner le formulaire **Information sur l'assurance maladie du parent qui a la garde des enfants** ci-joint qui constituera votre preuve.

Si vous ne disposez pas d'une assurance maladie et si vous ne voulez pas que la DCS poursuive l'exécution des obligations d'assistance médicale d'une ordonnance de pension alimentaire, vous devez fournir à la DCS un document écrit indiquant que vous ne voulez pas l'exécution des obligations d'assistance médicale.

Si la mère et le père n'ont jamais été mariés, et :

1. L'un des deux ou les deux n'a/n'ont pas signé de **Reconnaissance en paternité** un tribunal d'état ou tribal doit déterminer qui est le père légal. La DCS renverra votre cas à un avocat, au tribunal tribal ou au bureau du procureur pour qu'une action soit engagée.
2. Les deux parents ont signé une **Reconnaissance en paternité**, la DCS peut établir l'ordonnance de pension alimentaire sans avoir recours à un tribunal.

Si l'autre partie à votre ordonnance de pension alimentaire le demande à la DCS, la DCS peut fournir tous les services de mise en application de pension alimentaire même si vous ne le souhaitez pas.

Si aucune des parties à l'ordonnance de pension alimentaire ne réside dans l'état de Washington, la DCS fournira des services de mise en application de la pension alimentaire si les deux conditions suivantes sont exactes.

1. Aucune des parties n'a reçu de services de mise en application de pension alimentaire d'un autre état.
2. Le parent qui n'a pas le droit de garde a un contact avec l'État de Washington. Le terme de contact implique de recevoir un salaire d'employeurs exerçant leur activité dans l'État de Washington, posséder des biens dans l'État de Washington, etc. Le parent n'ayant pas le droit de garde doit posséder suffisamment de contacts dans l'état de Washington pour permettre à la DCS de recouvrer la pension alimentaire.

Si le parent qui n'a pas le droit de garde habite dans un autre état et n'a aucun contact avec l'État de Washington, et que vous vivez dans l'État de Washington, la DCS peut recourir à l'une des méthodes suivantes.

1. Essayer d'établir la compétence pour l'affaire et recouvrer la pension alimentaire en accord avec les lois de l'État de Washington.
2. Demander à l'état dans lequel le parent qui n'a pas le droit de garde de recouvrer la pension alimentaire. L'autre état agira selon ses propres lois.

La DCS conclura un arrangement avec le parent non gardien pour les arriérés de pension mensuels dus. La DCS base ce paiement sur les demandes de pension définies dans votre ordonnance de pension alimentaire et sur le montant total de la pension due.

Si votre ordonnance de pension alimentaire permet à la DCS d'appliquer une **Retenue sur salaire pour pension alimentaire**, la DCS signifiera le formulaire à l'employeur du parent qui n'a pas le droit de garde (s'il est connu).

Si vous avez une ordonnance de pension alimentaire qui ne permet pas à la DCS de signifier une **Retenue sur salaire pour pension alimentaire**, la DCS signifiera un **Avis de dette de pension alimentaire et de demande de paiement** au parent qui n'a pas le droit de garde. L'**Avis de dette de pension alimentaire et de demande de paiement** stipule le montant de la pension alimentaire et donne à la DCS l'autorité de signifier une **Retenue sur salaire pour pension alimentaire**.

1. Si vous êtes le bénéficiaire désigné par le tribunal, la DCS vous enverra une copie de l'avis stipulant le montant de la pension alimentaire. Si vous recevez une copie et que vous n'êtes pas d'accord avec les montants stipulés vous pouvez faire une demande d'audience.
2. Le parent qui n'a pas le droit de garde peut solliciter une procédure de Conference Board (une audience informelle) pour contester les termes de la décision fixant le montant de la pension alimentaire. Vous avez le droit de prendre part à l'audience du Conference Board.
3. Si vous demandez une audience et que le parent qui n'a pas le droit de garde demande une procédure de Conference Board, il vous appartient de décider si vous préférez une audience ou une procédure de Conference Board.

Dans toute procédure pour établir, mettre en application ou modifier une ordonnance de pension alimentaire, la DCS peut signifier un avis aux deux parties à l'ordonnance par courrier recommandé. La DCS peut signifier ces avis à la dernière adresse connue de chaque partie. Si la DCS vous signifie un avis, il peut devenir l'ordonnance finale sans que d'autres avis ne vous soient signifiés. Un tribunal ou un juge de droit public (ALJ - Administrative Law Judge) peut faire droit à une requête en modification de l'ordonnance de pension alimentaire par défaut si une des parties ne s'est pas présentée à une procédure en modification. Ceci est applicable même si la DCS ne peut pas prouver que la partie qui ne s'est pas présentée a reçu ou pas l'avis d'audience envoyé en recommandé à la dernière adresse connue de la partie.

La DCS ne peut pas établir ou mettre en application les dispositions du droit de garde ou de visite pour vos enfants.

Représentation

La DCS et les bureaux du procureur travaillant avec la DCS représentent le Département des services sociaux et sanitaires. Ces bureaux ne représentent aucune des parties prenantes à votre ordonnance de pension alimentaire.

Audiences

Le chapitre RCW 34.05 permet aux deux parties à votre ordonnance de pension alimentaire de prendre part à une audience en rapport avec votre ordonnance de pension alimentaire. Chaque partie peut assister à l'audience en personne ou par téléphone. Les audiences ont une incidence sur le montant de votre pension alimentaire. Si vous choisissez de ne pas assister à l'audience, un juge de droit public peut faire droit aux requêtes formées par la DCS ou par l'autre partie en relation à votre pension alimentaire sans autre forme de préavis. Vous pouvez vous faire représenter par un avocat à l'audience.

Abattement

La loi de l'État de Washington prévoit une réduction temporaire du montant de la pension alimentaire si le parent qui n'a pas la garde est détenu ou condamné à une peine d'au moins six mois en prison ou en institution correctionnelle et n'est pas en mesure de verser la pension alimentaire. C'est ce qui s'appelle la procédure d'abattement. Vous, le parent non gardien et la DCS avez le droit de demander l'abattement. Si cette procédure s'applique à votre cas, vous recevrez un avis de la part de la DCS indiquant les dispositions de l'abattement et les droits de chaque personne à demander une audience en cas de désaccord.

Services de recouvrement

La DCS va essayer de :

1. Recouvrer les montants de pension alimentaire en cours et les arriérés (si applicable).
 - Dans des circonstances particulières limitées, la DCS peut passer un accord temporaire qui permet au parent qui n'a pas le droit de garde de payer moins que le montant de pension alimentaire mensuel courant indiqué dans votre ordonnance de pension alimentaire. Les paiements augmentent périodiquement pour permettre à la DCS de recouvrer tous les montants courants et les arriérés de pension alimentaire.
2. Recouvrer les intérêts sur les arriérés de support alimentaire. La DCS ne le fera uniquement que si vous avez une ordonnance de pension alimentaire ou un jugement d'un tribunal tribal ou d'état qui stipule le montant total des intérêts accumulés.
3. Recouvrer les coûts de soins de santé des enfants, si votre ordonnance de pension alimentaire l'impose.
4. Recouvrer la prestation compensatoire de l'époux (pension alimentaire), si votre ordonnance de pension alimentaire l'impose. La DCS ne définit pas les montants de prestation compensatoire au titre de l'époux.
5. Mettre en application les obligations d'assistance médicale. La DCS peut essayer de recouvrer les dépenses médicales non remboursées (telles que les quotes-parts, les franchises et les primes) pour les enfants couverts par l'ordonnance en utilisant les voies de droit au titre des chapitres 74.20 et RCW 74.20A. La norme WAC 388-14A-1020 définit les dépenses médicales non assurées. La DCS peut signifier un **Avis d'assistance médicale nationale** pour faire appliquer les obligations d'assurance maladie ou exécuter une contribution en espèces qui ne doit pas excéder la partie proportionnelle des dépenses acquittée par le parent devant verser une pension alimentaire, dans la limite de 25 pour cent du montant de base de la pension alimentaire.
6. Faire appliquer la pension alimentaire au titre de l'éducation supérieure pour les enfants qui continuent leurs études après le lycée. Seul un tribunal tribal d'état peut ordonner ce type de pension alimentaire. La DCS ne peut pas établir ce type de pension alimentaire.

Vous n'avez pas à demander à la DCS d'entreprendre les actions stipulées dans cette section. La DCS agit selon ce que votre cas requiert. Cependant, vous pouvez être amené à découvrir de nouvelles informations qui peuvent aider la DCS à recouvrer votre pension alimentaire. Si c'est le cas, vous devez en informer la DCS. Y compris les informations suivantes sur toutes les correspondances avec la DCS.

1. Votre nom, adresse, numéro de téléphone et votre numéro de dossier.
2. Le nom du parent qui n'a pas la garde et son numéro de sécurité sociale (s'il est connu).

Cessation des services de la DCS

Si vous voulez que la DCS cesse de vous fournir des services complets de recouvrement de pension alimentaire, vous devez en faire la demande auprès de la DCS par écrit. Si votre ordonnance de pension alimentaire exige que le parent n'ayant pas le droit de garde paie la pension alimentaire via le WSSR, la DCS cesse de vous fournir des services complets, change votre dossier en services de paiement uniquement (PSO) et avise le parent n'ayant pas le droit de garde. Si votre ordonnance de pension alimentaire ne requiert pas de paiement via le WSSR, la DCS clôture votre dossier.

Si vous ou vos enfants retournez vivre avec le parent n'ayant pas le droit de garde, la DCS cesse de recouvrer la pension alimentaire courante. La DCS vous tient informé(e) de tout changement des types de services que vous recevez.

Compensation du remboursement sur l'impôt fédéral, compensation administrative et refus de passeport

La DCS informera l'administration fiscale (Internal Revenue Service - IRS) du fait que le parent qui n'a pas le droit de garde a des arriérés de pension alimentaire si la DCS connaît le numéro de sécurité sociale du parent n'ayant pas le droit de garde et si votre dossier satisfait aux critères suivants :

1. La DCS connaît le numéro de sécurité sociale du parent non gardien.
2. Le total des arriérés de pension alimentaire est dû dans le cadre d'une ordonnance de pension alimentaire.
3. Le parent non gardien doit un total d'arriérés de pension de 500 USD ou plus. Si la DCS ne peut pas déterminer le total des arriérés de pension alimentaire dus, la DCS peut limiter la dette au montant accumulé depuis que la DCS a accepté votre dossier.

L'IRS envoie à la DCS le remboursement d'impôt du parent qui n'a pas la garde de l'enfant pour payer les arriérés de pension alimentaire dus au titre des enfants.

Si le parent n'ayant pas le droit de garde a déposé une déclaration commune, la DCS peut retenir le remboursement jusqu'à six mois avant de vous verser l'argent. La DCS peut retenir le remboursement des impôts pour permettre à l'autre co-demandeur au remboursement fiscal de réclamer sa part du remboursement.

Les autres paiements que le gouvernement fédéral doit au parent n'ayant pas le droit de garde peuvent également être affectés au paiement de la pension alimentaire due.

Si le parent n'ayant pas le droit de garde doit au moins 2 500 USD, le gouvernement peut refuser de lui fournir un passeport.

Distribution des paiements

Il existe des réglementations fédérales et d'états stricts en ce qui concerne la distribution des paiements. La DCS utilise la date de réception des paiements pour décider comment affecter les fonds de la pension alimentaire. Aucune des parties à l'ordonnance ne peut choisir la période couverte par le paiement.

1. La DCS affectera les sommes d'argent reçues chaque mois, à l'exception du remboursement des impôts de l'IRS, en commençant par la pension alimentaire courante du mois. Les paiements de l'IRS sont uniquement appliqués aux arriérés de pension alimentaire dus au titre des enfants.
2. La DCS peut retenir des frais de paiement annuel d'un montant de 35 USD, si vous n'avez jamais reçu de fonds TANF, TANF tribal ou AFDC en tant que parent ayant le droit de garde d'un enfant mineur. La DCS recouvrera les frais après que 550 USD en pension alimentaire aient été versés en votre faveur dans votre dossier entre le 1^{er} octobre et le 30 septembre de chaque année.
3. Si la DCS reçoit plus que le montant de pension alimentaire en cours, la DCS appliquera ce paiement supplémentaire aux arriérés de pension alimentaire.
4. Si le parent n'ayant pas le droit de garde doit une pension alimentaire courante à plus d'une famille, la DCS affecte les sommes d'argent à toutes les pensions alimentaires courantes avant toute application aux arriérés. Ni vous, ni le parent n'ayant pas la garde ne peuvent décider de la manière dont la DCS distribue les paiements.
 - Il existe cependant une exception à la règle édictée ci-dessus. Le parent n'ayant pas le droit de garde peut spécifier la distribution des paiements pour les cas de Paiement des services uniquement (PSO). Le PSO a trait à ces affaires pour lesquelles la DCS assure la tenue d'un registre et la distribution des paiements mais ne poursuit pas l'exécution d'une ordonnance de pension alimentaire.

La DCS vous enverra les paiements de pension alimentaire courants. Si vous avez opté pour un virement automatique, la DCS virera directement les paiements sur votre compte bancaire via Transfert de fonds électronique (Electronic Funds Transfer - EFT).

AVIS : Si vous n'autorisez pas de virement automatique, la DCS vous enverra automatiquement une carte Visa de débit appelée carte bancaire DCS. Si vous avez une carte bancaire DCS, la DCS déposera votre pension alimentaire au titre des enfants sur la carte au lieu de votre compte bancaire. Dans la plupart de cas, les paiements de pension alimentaire sont disponibles sur votre compte bancaire ou votre carte bancaire DCS dans les trois jours ouvrés une fois que la DCS les applique à votre cas. Vous pouvez utiliser la carte bancaire DCS partout où VISA est accepté et dans les distributeurs bancaires. Vous pouvez en savoir plus sur les options à votre disposition pour recevoir les paiements en composant le 800-468-7422 ou en ligne au www.dshs.wa.gov/dcs.

Les paiements d'arriérés de pension alimentaire peuvent ou pas vous parvenir.

1. Si vous et vos enfants n'avez jamais bénéficié d'une assistance publique, la DCS vous adressera les sommes d'argent.
2. Si vous avez reçu une assistance publique et qu'aucune dette n'est attribuée à une juridiction quelconque, la DCS vous adressera les sommes d'argent.
3. Si vous avez reçu une assistance publique dans le passé, la DCS distribue les arriérés de pension alimentaire une fois que vous ne percevez plus l'assistance publique comme suit :
 - a. en premier lieu, tout arriéré de pension alimentaire qui vous est dû et qui n'a jamais été attribué à l'état.
 - b. en second lieu, tout arriéré de pension alimentaire qui a été temporairement attribué à l'état selon cession intervenue le ou après le 1^{er} octobre 1997 et avant le 1^{er} octobre 2008, et qui n'est pas une partie des arriérés de pension alimentaire tels qu'ils sont décrits dans la section d ci-dessous.
 - c. en troisième lieu, pour tout arriéré de pension alimentaire qui vous est dû au titre de l'assistance médicale des enfants.
 - d. en quatrième lieu, pour tout arriéré de pension alimentaire qui est définitivement attribué à l'état par une cession d'assistance publique intervenue avant le 1^{er} octobre 1997, ou cédé après cette date parce qu'une subvention d'assistance publique vous a été payée ce mois-là.
 - e. en cinquième lieu, pour tout arriéré en matière d'assistance médicale des enfants qui est attribuée à l'état.
 - f. Les paiements reçus de l'IRS sont distribués aux arriérés de pension alimentaire et aux arriérés d'assistance médicale qui sont attribués à l'état avant d'être distribués aux arriérés d'assistance médicale qui vous sont dus.
4. Si le parent n'ayant pas le droit de garde doit des arriérés à plus d'une famille, la DCS divise les sommes d'argent recouvrées proportionnellement entre les familles.

Recouvrement de paiement

Conformément aux RCW 26.23.035(3) et 74.20A.270, la DCS récupère les trop-perçus et les sommes d'argent qui vous ont été versés par erreur.

1. Vous devez renvoyer les sommes d'argent que la DCS vous envoie si :
 - a. La DCS vous envoie l'argent par erreur.
 - b. La DCS vous envoie plus d'argent que n'en doit le parent non gardien, également appelé trop-perçu.
2. Si vous avez un cas de Paiement des services (Payment Services Only - PSO), la DCS récupérera les trop-perçus et les sommes d'argent envoyés par erreur d'abord en retenant le montant sur les sommes d'argent futures que vous recevrez. Le RCW 26.23.035(3) permet cette mesure sans envoi d'un préavis.
 - a. La DCS retiendra automatiquement 10 pourcent des pensions alimentaires actuelles à venir.
 - b. La DCS reteindra automatiquement 100 pourcent des arriérés de pensions alimentaires à venir.
3. La DCS pourra prendre d'autres mesures de recouvrement permises par le RCW 74.20A.270 pour récupérer les trop-perçus et les sommes d'argent qui vous ont été envoyés par erreur. Ceci s'applique même si vous ne recevez plus de pensions alimentaires par la DCS. Si la DCS choisit cette option, la DCS vous enverra un préavis. Si aucune objection n'est faite, la DCS est autorisée à :
 - a. Envoyer à votre employeur ou toute autre personne ou organisation qui détient des actifs en votre nom, une Ordonnance de retenue sur revenu pour pension alimentaire (Income Withholding Order for Support). Cette ordonnance/notification requiert que votre employeur ou toute autre personne ou organisation retienne de vos gains, revenu et actifs, la somme du paiement fait par erreur et/ou du trop-perçu.
 - b. Retenir des privilèges à l'encontre de votre propriété réelle et personnelle.
 - c. Utiliser tout moyen de recouvrement de la DCS disponible sous les Chapitres 26.09, 26.18, 26.23 et 74.20 du RCW.

Informations tribales

À moins que la DCS et la tribu aient passé un accord, la mise en application et les procédures de recouvrement énumérées dans ce formulaire par la DCS ne s'appliquent pas aux personnes travaillant pour des tribus, pour une entreprise appartenant à une tribu ou pour toute entreprise indienne située dans une réserve. Si le parent qui n'a pas le droit de garde, est un employé d'une des tribus indiennes, d'une entreprise appartenant à une tribu ou d'une entreprise indienne située dans une réserve, la DCS peut :

1. demander à la tribu de poursuivre l'exécution de l'ordonnance. La DCS le fera si l'État de Washington et la tribu disposent d'une procédure à cet effet.
2. Déposer une demande devant le tribunal tribal pour établir ou mettre en application l'ordonnance de pension alimentaire. Si la DCS dépose une demande devant le tribunal tribal, la DCS peut utiliser les procédures visées dans les accords passés entre l'état de Washington et les tribus indiennes ou utiliser les procédures en vigueur du tribunal tribal.

La DCS peut attribuer votre dossier à une unité de mise en application tribale si l'une des situations suivantes s'applique à votre cas.

1. Une des parties à votre ordonnance de pension alimentaire ou vos enfants sont membres d'une tribu indienne.
2. Le parent qui n'a pas le droit de garde, est un employé d'une des tribus indiennes, d'une entreprise appartenant à une tribu ou d'une entreprise indienne située dans une réserve ou terre en fiducie.
3. Une des parties à votre ordonnance de pension alimentaire est couverte par un processus ou un accord de pension alimentaire en coopération.
4. Une des parties à votre ordonnance de pension alimentaire reçoit des services d'un programme tribal de pension alimentaire ou d'un programme tribal TANF.
5. Votre situation implique d'autres questions liées aux tribus.

Lois et règlements affectant la pension alimentaire au titre des enfants

Les chapitres suivants du Code révisé de Washington (Revised Code of Washington - RCW) et du Code de droit administratif de Washington (Washington Administrative Code - WAC) régissent les services que la DCS fournit.

Chapitre 26.09 RCW Chapitre 388-14A WAC
Chapitre 26.18 RCW
Chapitre 26.21A RCW
Chapitre 26.23 RCW
Chapitre 74.20 RCW
Chapitre 74.20A RCW

Les délais de prescription peuvent s'appliquer à la dette de pension alimentaire au titre des enfants. S'ils s'appliquent, le parent qui n'a pas le droit de garde peut utiliser le délai de prescription comme argument de défense contre le fait de devoir toute ou une partie de la pension alimentaire.

Appels téléphoniques

Appelez le système téléphonique automatisé « KIDS » au 800-442-5437 pour obtenir des informations concernant votre dossier. Veuillez utiliser de préférence ce système. Si vous avez une question à laquelle le système « KIDS » ne peut pas répondre, appelez le bureau DCS chargé de votre affaire. Gardez à l'esprit que les appels téléphoniques empiètent sur le temps nécessaire de recouvrement de votre pension ou autre. Réduire le nombre d'appels permet à la DCS de mieux vous servir.

Si vous devez contacter la DCS, utilisez les numéros de téléphone fournis ci-dessous. Merci de bien vouloir utiliser le numéro de téléphone gratuit uniquement pour les appels longue distance. Des services de téléphone texte (TTY/TDD) sont disponibles pour les personnes atteintes de troubles de la parole ou de l'audition.

Seattle :	(206) 341-7000 ou (800) 526-8658	Vancouver :	(360) 696-6100 ou (800) 345-9984
Tacoma :	(253) 597-3700 ou (800) 345-9976	Wenatchee :	(509) 886-6800 ou (800) 535-1113
Everett :	(425) 438-4800 ou (800) 729-7580	Yakima :	(509) 249-6000 ou (800) 441-0859
Spokane :	(509) 363-5000 ou (800) 345-9982	Olympia :	(360) 664-6900 ou (800) 345-9964
Kennewick :	(509) 374-2000 ou (800) 345-9981		

Pour de plus amples informations concernant les paiements électroniques, veuillez composer le 800-468-7422 ou visitez le site web de la DCS à www.dshs.wa.gov/dcs. Vous pouvez vous inscrire pour consulter l'historique de vos paiements en ligne à <http://secure.dshs.wa.gov/dconline/>.

Aucune personne ne subira de discrimination en matière d'emploi, de services ou pour tout aspect des activités du programme, en raison de sa race, sa couleur de peau, son origine nationale, ses croyances, sa religion, son sexe, âge ou handicap. Le présent formulaire est disponible dans d'autres formats sur demande.